



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4121004

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/12/2024 10H31 C:025094 I:39858
V/REF : 974562
V/Email reçu le Lundi 09/12/2024 a 10H31

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 0411
IMMEUBLE : MURGERES -0411
16, RUE DES MURGERES
.
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 31 Décembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N18 MURGERES -LOGEMENT DE MME MILOUDIA AU 2EME - TEL *06 36660953*

MOTIF : INTERVENIR POUR ARRET/CROCHETS DE VOLETS BATTANT CH1 CH2
LES CROCHETS DES VOLETS BATTANT DE LA CH1 ET CH2 NE TIENNENT
PAS QUAND IL Y A DU VENT

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

L 12/12 A 11H15 :
ATTENTE ACCES DU LOGEMENT JUSQU'A 13H30
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME MILOUDIA AU 2EME ETAGE
TENTATIVE DE REMISE EN PLACE CROCHETS - NEGATIF
- PREVOIR LE REMPLACEMENT DES CROCHETS SI DISPOSNIBLE EN PIECE
DETACHEE SI NECESSAIRE LE REMPLACEMENT COMPLET DU SYSTEME D'ACCROCHE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LGESTION EMAIL en CC le 12/12/24 a 17H18 JPierre.GIORDANO@semcoda.co

MP LGESTION Email envoyé le 12/12/24 a 17H18 Mme S. BITTIGER

- PREVOIR LE REMPLACEMENT DES CROCHETS SI DISPOSNIBLE EN PIECE
DETACHEE SI NECESSAIRE LE REMPLACEMENT COMPLET DU SYSTEME D'ACCROCHE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4121004

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	Ag.Trév.01	2	70,79		70,79
TOTAL H.T.						70,79
T.V.A. a 10,00%						7,07
TOTAL T.T.C.En EURO						77,86

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 974562 du 09/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@s

Lieu d'intervention

MME MILOUDIA Souaid
18 RUE DES MURGERES
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: 794 033 du 09/12/2024

Téléphone : 06.36.66.09.53

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

00419-00005-00001-00022 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-ENT-61563100

Date entrée: 01/07/1998

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 24/12/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00059 Arrêt/Crochets de volets BATTANT CH1 CH2 les crochets des volets battant de la ch1 et ch2 ne tiennent pas quand il y a du vent merci de nous faire un rapport détaillé y compris toutes sujétions	2,00	45,51	91,02	9,10	100,12
				Total H.T.	161,81
				Total TVA	16,18
				Total TTC	177,99

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 09/12/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **18 RUE DES MURGERES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **09/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 974562